**Modalités d’inscription pour la participation à la classe Pierre De Coubertin - Alice Milliat**

Le dispositif des classes Pierre de Coubertin-Alice Milliat est destiné à constituer un groupe de jeunes ambassadeurs des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris 2024. L'organisation de ces JOP constitue une opportunité exceptionnelle pour penser très en amont de leur déroulement l'héritage qu'ils laisseront en France, et amène le ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse à soutenir l'ensemble des dispositifs favorisant l'apprentissage des valeurs du sport et de l'olympisme à l'école.

A partir de l'année 2019, un dispositif à l'échelle de chaque académie, sous le nom de Classe Pierre de Coubertin-Alice Milliat est mis en place. Ces regroupements académiques sont destinés à former une cohorte de 1000 élèves aux valeurs de l'olympisme et à la connaissance de l'institution olympique, afin de constituer un groupe d'ambassadeurs des Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Une classe Pierre de Coubertin-Alice Milliat comprend 30 à 35 élèves volontaires par académie, proposés par leurs établissements à raison de 2 élèves maximum pour un même établissement sur la base de leurs résultats scolaires, de leur implication dans le sport scolaire et fédéral et de leur intérêt pour les Jeux olympiques et paralympiques.

Afin de pouvoir candidater, nous vous présentons les modalités d’inscription.

1. – Pilotage

La classe Pierre de Coubertin-Alice Milliat est placée sous l'autorité de Madame la Rectrice qui arrête la conception et l'organisation des regroupements annuels.

Le suivi académique de cette classe est confié aux référents « Génération 2024 », chargés de lancer l’opération auprès des chefs d’établissement des collèges publics et privés.

1. – Public concerné

Ce dispositif est déployé à compter de l'année scolaire 2019/2020 pour des élèves volontaires de quatrième. Ces mêmes élèves bénéficieront de la classe Pierre de Coubertin – Alice Milliat jusqu’en terminale en 2023/2024.

1. - Dépôt des candidatures

Les avis du professeur principal et du professeur d’éducation physique et sportive seront sollicités.

Ce dossier comprend un formulaire d’inscription comportant des informations générales et deux annexes :

- *l’annexe 1* : réservée au chef d’établissement comprend des éléments d'évaluation (qualités sportives, scolaires et d'engagement, personnalité de l'élève bulletins scolaires et éventuels documents (articles de presse, diplômes ou attestations etc.) valorisants le profil de l’élève ;

*- l’annexe 2 :* réservée à une production personnelle de l’élève.

Ce dossier devra être vu et validé par le chef d'établissement, est transmis au plus tard le au plus tard le 27 septembre 2019.

Rectorat de l’académie Orléans-Tours

A l’attention de Brice BENARD, IA-IPR EPS, Référent G2024

21, rue Saint Etienne

45043 ORLEANS CEDEX 1

1. - Composition du jury académique

Le jury académique est présidé par le recteur d'académie (ou son représentant). Il comprend, dans la mesure du possible :

* le référent académique « génération 2024 » du rectorat de l’académie d’Orléans-Tours ;
* la référente « génération 2024 » de la direction Régionale et Départementale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS) ;
* 4 représentants des enseignants d’EPS
* un représentant des Conseillés Pédagogique Départementaux
* un représentant des directeurs d’école
* un représentant du collège Jules Verne de Bourges
* un représentant du lycée Voltaire
* un représentant du lycée Grandmont
* un réprésentant de l’université de Tours
* un réprésentant de l’université d’Orléans
* un représentant de la FCPE
* un représentant de la PEEP
* le président du comité régional olympique (CROS) ou son représentant ;
* un représentant de l’USEP
* un représentant de l’UGSEL
* un représentant de l’UNSS
* un représentant de la FSU
* un réprésentant des ligues/comités régionaux
* un représentant du conseil régional.
* un représentant de la DRAAF
* un représentant du CREPS

1. - Délibérations du jury académique

Le jury académique se réunira le **mardi 1er octobre 2019** à l'initiative de la rectrice, qui définira les modalités de son fonctionnement.

À l’issue des délibérations, le jury académique désignera les élèves qui pourront participer à cette classe.

Un courrier sera alors envoyé à tous les participants afin de les informer du choix du jury académique. Si votre candidature est retenue, nous vous demanderons alors de confirmer votre participation avant le lundi 20 octobre 2019. En cas de désistement, il pourra être fait appel à une liste d’attente.

1. –Informations

Pour les élèves retenus, vous recevrez ultérieurement des informations complémentaires. Cependant, pour compléter votre information, nous vous invitons à consulter le flyer en pièce.